

101
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 97 rue de Courcelles
75017 PARIS
980 117 352 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 19/09/2025

Le 19/09/2025, à Paris,
Monsieur Jonathan Chalom Mardoché JAMI,
Demeurant 97 rue de Courcelles – 75017 Paris.
Propriétaire de la totalité des 300 parts de 10 euros chacune composant le capital social de société 505,
Associé unique de ladite société,
Associé unique de ladite société,

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social du 97 rue de Courcelles – 75017 Paris au 11 rue Anatole de la Forge – 75017 Paris.

En conséquence, l'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 11 rue Anatole de la Forge – 75017 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associé unique :
Monsieur Jonathan JAMI



certifié conforme